# JOUY-MAUVOISIN



## **JUILLET 2024**

**BULLETIN MUNICIPAL N° 153** 





**Contacts:** 

Téléphone: 01 34 76 51 21

Email: mairie@jouymauvoisin.fr

Internet: http://www.jouy-mauvoisin.fr

### EDITORIAL

#### **SOMMAIRE**

☑ Editorial

☑ Extraits des délibérations du conseil municipal.

☐ Extrait séance de travail du conseil municipal.

☑ Informations municipales

☑ Informations diverses







A l'occasion de l'apéritif de l'été, lors de mon discours je vous avais dit que je reviendrai vers vous pour deux choses majeures sur notre territoire à savoir la Ligne Nouvelle Paris Normandie qui traverserait notre commune et la construction d'une prison à Magnanville, près du lycée.

L'annonce surprise du Président de la république concernant la dissolution de l'assemblée nationale a mis de côté ces deux « préoccupations locales ».

Suite à cette décision, la concertation préalable au projet de prison a été suspendue.

L'avenir politique de la nation étant des plus incertains cela n'empêche pas la mobilisation contre ces deux projets.

C'est pourquoi vous trouverez en dernière page de ce bulletin les raisons pour lesquelles la communauté urbaine s'oppose à cette ligne nouvelle en vous invitant à signer la pétition ainsi qu'un article sur la construction du futur centre pénitentiaire.

Même si pour certains le combat semble perdu d'avance nous devons montrer notre refus pour ces deux projets imposés sans aucune concertation avec les habitants des territoires concernés. Notre commune à travers ses élus se joindra à toutes les actions entreprises par la communauté urbaine GPS&O. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite donnée.

Je compte sur chacun d'entre vous.

Bonne lecture.

Le Maire
A. BERTRAND

### EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 Juin 2024

**ETAIENT PRESENTS:** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Julien HERON, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES:** Mme Jocelyne GUILLAUME, M.Noël GUYOMARD qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Mohamed MERROUNE qui a donné pouvoir à M. Bruno LEBLOND et Mme Elisabeth DOS SANTOS

ABSENTE: Mme Stéphanie DA FORNO.

A l'ordre du jour ;

### APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION RELEVANT DE LA COMPETENCE VOIRIE ENTRE LA CU GPS&O ET LA COMMUNE.

Il est proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention de gestion afin de permettre à la commune de réaliser les sous-activités suivantes :

#### \* La propreté urbaine

- Propreté manuelle : balayage des voies, vidage des corbeilles, désherbage, ramassage des feuilles, des détritus.

#### \* L'entretien des espaces verts

- Tonte : à hauteur de six tontes annuelles.

La convention proposée porte sur les modalités d'exécution de ces prestations sur une durée de 3 ans, 4 mois et 23 jours à compter du 9 août 2023.

Au titre de cette convention, la communauté urbaine remboursera la commune sur la base des dépenses engagées par cette dernière et plafonnées, selon les modalités précisées, dans la limite annuelle de 27 112 € TTC toutes charges comprises, non reportable d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de convention entre la commune de Jouy-Mauvoisin et la communauté urbaine GPS&O relative à la propreté manuelle et à l'entretien des espaces verts (tonte exclusivement).

### RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS PAR SEMAINE

Par courrier du 30 avril 2024, l'Académie de Versailles a informé les communes que celles qui avaient obtenu une dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à la rentrée 2021 devraient la renouveler et constituer un nouveau dossier.

Dans ce cadre, ce sujet a été mis à l'ordre du jour du conseil d'école du 14 juin 2024 qui s'est prononcé en faveur de la continuité du fonctionnement sur la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable pour poursuivre comme depuis l'année scolaire 2021-2022 l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4 jours et autorise le renouvellement de la dérogation.

#### MODIFICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Par délibération n° 2020/15 du 25 juin 2020, le conseil municipal avait confié au maire pour la durée de son mandat un certain nombre de délégations conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans le but de faciliter l'administration communale et d'accélérer les procédures, il est proposé au conseil municipal de compléter ces délégations par l'ajout de deux nouvelles attributions à savoir :

-de prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et désaccords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

-de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

### EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 Juin 2024 (suite)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de confier au maire pour la durée de son mandat, en plus de celles déjà mentionnées dans la délibération du 25 juin 2020, les délégations suivantes :

- de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de demander à tout organisme financeur (Etat, collectivités territoriales, ...) l'attribution de subventions pour tout dossier.

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LECADRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'ANNEE 2024

Chaque année, le Département des Yvelines répartit le produit des amendes de police, pour les communes de moins de 10 000 habitants et les EPCI pour des travaux situés sur le territoire des communes membres de moins de 10 000 habitants, en vue de la réalisation d'aménagements concernant la circulation routière et les transports en commun, détaillés dans le courrier transmis par le conseil départemental.

Les collectivités perçoivent une subvention égale à 80% d'un coût HT de travaux plafonné à 80 000 € hors taxes sur la base d'un aménagement par an et par collectivité.

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention pour installer des personnages enfant piéton, rétro réfléchissant, aux passages piétons situés aux abords de l'école primaire dans le but d'améliorer la protection des plus jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter ladite subvention auprès du conseil départemental.



Comme prévu, nos vaillants conseillers municipaux : Bruno, Carlos et Noel étaient là le 27 avril au matin, pour vous distribuer du compost.

Julien a assuré le transport depuis la compostière de Flacourt.



#### **ETAT CIVIL**



#### **NAISSANCES:**

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Süleyman CINAR, rue de la Vallée, né le 26 avril 2024

#### **DECES**

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :

- M. Jean-Pierre DEVISME, rue de la Fontaine, survenu le 19 avril 2024.

Monsieur DEVISME a été membre du conseil municipal de mars 2008 à mars 2020 où il a été très assidu tout en œuvrant au sein de différentes commissions pour les besoins de la commune et de ses habitants. Nous saluons son dévouement.

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU MOIS D'AOUT



### Au mois d'Août la mairie sera fermée Du 1<sup>er</sup> au 16 inclus

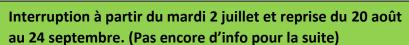
En cas de besoin, vous pourrez laisser vos messages soit par messagerie soit sur le répondeur téléphonique

Adresse et contacts en page de couverture de ce bulletin

#### **COLLECTE DES DECHETS ET ENCOMBRANTS**



La prochaine collecte des encombrants aura lieu le 2 septembre 2024 au matin.







Mercredi matin



Vendredi matin, toutes les 2 semaines à partir du 12 janvier (semaines paires)



Collecte en points d'apport volontaire

#### **ECOLE**

Le 20 juin 2024
Remise des récompenses aux
élèves de CM2
ayant terminé
leur cycle primaire.



#### Rentrée scolaire 2024-2025

La directrice Mme LEFEVRE quitte ses fonctions, elle sera remplacée par Mme DUTERTRE.

Mme MOREAU (classe de maternelles) s'absente pour l'année scolaire 2024 – 2025. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle le nom de sa ou son remplaçant(e).

#### Effectif des classes à la rentrée

Remplaçante de Mme MOREAU : Maternelle Petite section = 6 ; Moyenne section = 5 ; Grande section = 11

Mme DUTERTRE : CP = 9 CE1 = 6

Mme TEKAYA : CE2 = 7 CM1 = 5 CM2 = 5

#### **TARIFS CANTINE - GARDERIE**

Si vos enfants ne sont pas encore inscrits à la cantine-garderie, pensez-y rapidement.

**Cantine** 

Fréquentation de 3 à 4 jours par semaine : 5,80 €/jour / enfant. Fréquentation de 1 à 2 jours par semaine : 6,30 €/jour /enfant.

Garderie

Fréquentation de 3 à 4 jours par semaine : 3,00 €/jour /enfant. Fréquentation de 1 à 2 jours par semaine : 4,00 €/jour / enfant

**Rappel des horaires de garderie** Lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30.

#### TRANSPORT SCOLAIRE

A destination du lycée Léopold Shengor (Magnanville)

MATIN Ligne COMBUS N° 91(Uniquement en période scolaire et hors jours fériés)

Jouy-Mauvoisin (Mairie) à 7h46 et 7h50, arrivée au lycée à 8h00 ou Ligne N° 26

Du lycée **Léopold Shengor** au collège **Georges Sand** Bus N° 26 : départ à 8h05 arrivée 8h10.

**SOIR** 

Du collège Georges Sand au lycée Léopold Shengor Bus N° 26 : départ à 16h55 arrivée 16H58.

Du lycée **Léopold Shengor** à Jouy-Mauvoisin (Mairie) Bus N° 91 : 1) départ à 17h00 arrivée 17h10

2) départ à 18h05 arrivée 18h15

IMAGINE'R SCOLAIRE Toutes zones : Les dossiers d'abonnement sont à effectuer en ligne sur www.iledefrance-mobilites.fr rubriques tarifs hormis pour les dossiers subventionnés

#### **CALENDRIER DES VACANCES**

**Rentrée** 2 septembre 2024

**Toussaint** Du 19 octobre 2024 au 4 novembre 2024 **Noel** Du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025

Hiver Du 15 février 2025 au 3 mars 2025
Printemps Du 12 avril 2025 au 28 avril 2025

**Eté** Le 5 juillet 2025 au matin

Les dates de vacances en bleu ne concernent que la zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.









Changement de la clôture de la sente piétonne, réalisée par la Sté LIPPI (Epône)

Montant 8596€ HT financé à 50% sur fond de concours de GPS&O



Remise en état des marches de la sente des Bertins, réalisée par la Sté Thémar (Buchelay). Montant 14223 € HT financé à 50% sur fond de concours de GPS&O



A la demande des joueurs de boules de notre village, plus nombreux d'années en années, la piste d'élan du sautoir du stade a été aménagée pour pouvoir y accueillir au moins trois parties simultanément.

Le terrain de boules s'étend désormais sur environ 45 mètres de long.

Monsieur Jean-Luc GILLARD, aidé de son employé et de notre agent communal, s'est chargé
bénévolement des travaux d'aménagement. Les matériaux ont été pris en charge par la commune, soit
38 tonnes de sable de vignats pour un montant de 1 700 € TTC.

#### TRAVAUX SUR LA COMMUNE

#### Les « Brigades vertes ».

#### Un dispositif innovant au service de l'insertion et de l'environnement.

Depuis leur création par le Conseil Départemental, les brigades vertes valorisent et entretiennent les espaces verts, les forêts départementales, les élagages et participent à la protection de la biodiversité. Ce dispositif est accompagné en transversalité par Activity', l'agence interdépartementale de l'insertion, Seine Yvelines Environnement et l'agence Ingéniery'.

Les Brigades vertes consistent à engager au service des espaces verts du Département, des personnes en contrat aidé «Parcours emploi compétences» (PEC) pour les préparer à retrouver un emploi ou à poursuivre une formation diplômante dans le secteur des espaces verts.

Formés avant leur prise de poste et pendant leur contrat, les salariés des Brigades vertes apprennent les bases du métier : tonte, paillage, taille de haies, désherbage.......

Dans ce cadre, l'agence IngénierY et Seine Yvelines Environnement proposent aux communes une offre de prestation économique d'entretien de leurs espaces verts comprenant l'intervention d'une brigade de 5 agents techniques sur une durée de 4 jours pour un coût d'environ 3 360 € TTC dont 2 610 € pris en charge par IngénierY. Reste à charge pour la commune 750 €.

Devant l'importance du travail de débroussaillage sur la commune et les difficultés de personnel rencontrées, une demande d'intervention a été sollicitée auprès de l'organisme compétent afin de soulager la charge de notre agent communal.

C'est à ce titre qu'elles sont intervenues sur notre commune du 10 au 13 juin 2024 pour assurer une prestation de débroussaillage définie préalablement avec Monsieur le maire, totalisant une surface d'environ 3200 m², sur les sites suivants :

- 1-Talus bas du parc paysagé rue des Cornouillers.
- 2-Espace vert à l'angle de la rue de la Vallée.
- 3-Lisière des jardins familiaux.
- 4-Parc forestier des carrières

### **COURS DE YOGA**

#### Reprise des cours de Yoga le lundi 9 septembre 2024.

Deux cours sont proposés par semaine à la salle de loisirs rue des Cornouillers. Lundi de 18h30 à 20h00 et Jeudi de 19h00 à 20h30

<u>Tarif</u>: 350 € + 10 € de cotisation pour un cours par semaine

Pour toute inscription les 8 et 9 septembre : un atelier (dimanche matin) offert.

Infos/inscriptions: contact@yogaterre nature.fr ou 06 63 84 49 99 (Adeline)



### **INFORMATIONS DIVERSES**

## PETITION POUR DIRE NON À LA LNPN (Ligne Nouvelle Paris-Normandie)

La Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE a lancé une pétition pour dire NON à la Ligne Nouvelle Paris – Normandie (LNPN).

#### Pourquoi cette pétition est importante :

Son coût serait de 10 à 15 milliards € pour seulement 23 trains par jour et 10 minutes de gagnées, une absence de rentabilité et un bénéfice exclusivement pour les normands. Par contre, le coût serait assumé par l'ensemble des contribuables ;

Un manque total de transparence de l'Etat et de SNCF Réseau et une accélération de la concertation publique sans information claire sur l'évolution du tracé et ses impacts sur le territoire ;

Ce projet ne prévoit plus d'arrêt à Mantes-la-Jolie, les trains de marchandises seraient reportés sur les lignes actuelles (ligne J) au détriment des voyageurs, d'importants travaux en gare de Paris Saint-Lazare devraient être réalisés entrainant de fortes perturbations ;

Une grave atteinte au cadre de vie : 24 communes traversées par le tracé dont les habitants subirons les nuisances sonores et une dépréciation du prix du bien immobilier des propriétaires qui se retrouveront à proximité de cette nouvelle ligne

Un massacre environnemental avec une artificialisation de 198 hectares de terres agricoles et espaces naturels et une menace pour la biodiversité.

Si vous souhaitez plus d'informations vous pouvez consulter la page dédiée de la communauté urbaine : <a href="https://gpseo.fr/article/gpseo-entre-en-resistance-contre-la-ligne-nouvelle-paris-normandie">https://gpseo.fr/article/gpseo-entre-en-resistance-contre-la-ligne-nouvelle-paris-normandie</a>

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à rejoindre la communauté urbaine et à vous opposer à ce projet inacceptable pour notre territoire!

NON A LA LNPN! SIGNEZ LA PETITION! https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-ligne-nouvelle-paris-normandie-lnpn-ensemble-sauvons-notre-territoire

## NON AU PROJET DE CENTRE PENITENTIAIRE À MAGNANVILLE

Nous vous rappelons que l'Etat envisage la construction d'un centre pénitencier à proximité du lycée de Magnanville et des habitations (150 mètres).

Ce projet risque d'avoir un impact nuisible sur l'environnement (20 ha d'espaces agricoles utilisés) et sur l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines.

Une concertation préalable devait avoir lieu du 10 juin au 26 juillet 2024 portée par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ).

Celle-ci a été reportée suite à la dissolution de l'assemblée nationale par le Président de la République.

Pour tous ceux et celles qui souhaitent se mobiliser contre ce projet, vous pouvez aider et/ou rejoindre l'association TMCP (Tous Mobilisés Contre une Prison à Magnanville) en les contactant au 06.44.38.02.03 ou par mail : contact@tmcp.fr

#### **RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024**

Nombre d'inscrits : 358 Nombre de votants : 218 Bulletins blancs et nuls : 7 Suffrages exprimés : 211

Liste conduite par	Nombre de voix
Mme MARECHAL Marion - LA FRANCE FIERE	7
Mme AUBRY Manon – LA FRANCE INSOUMISE	35
M. BARDELLA Jordan – LA FRANCE REVIENT!	75
Mme TOUSSAINT Marie - EUROPE ECOLOGIE	5
Mme THOUY Hélène- PARTI ANIMALISTE	3
Mme HAYER Valérie - BESOIN D'EUROPE	26
M. BELLAMY François-Xavier - LA DROITE	13
M. PHILIPPOT Florian - L'E <mark>UROPE</mark> ÇA SUFFIT!	1
M. GLUCKSMAN Raphaël - REVEILLER L'EUROPE	29
M. LASSALLE Jean - ALLIANCE RURALE	3
M. DEFFONTAINES Léon - GAUCHE UNIE	10
M. GOVERNATORI Jean-Marc - ECOLOGIE AU CENTRE	3
Mme PATAS D'ILLIERS Laure - ESPERANTO	1

#### **RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

#### 1er tour le 30 juin 2024

Nombre d'inscrits : 358 Nombre de votants : 279 Bulletins blancs et nuls : 6 Suffrages exprimés : 273

Liste conduite par	Nombre de voix
M. Laurent MORIN (Rassemblement national)	89
M. Rachid ZEROUALI (Génération animal)	6
M. Sendil-Sébastien DJEARAMANE (sans étiquette)	3
M. Bruno MILLIENNE (Ensemble pour la République)	77
M. Christophe LE HOT (Reconquête)	5
M. Hervé RIOU (Les Républicains)	15
M. Philippe GOMMARD (Lutte ouvrière)	2
Mme Dieynaba DIOP (Nouveau front populaire)	76

#### 2ème tour le 7 juillet 2024

Nombre d'inscrits : 358 Nombre de votants : 264 Bulletins blancs et nuls : 29 Suffrages exprimés : 235

Liste conduite par	Nombre de voix
M. Laurent MORIN (Rassemblement national)	105
Mme Dieynaba DIOP (Nouveau front populaire)	130